



MISSION  
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 08 octobre 2025, à Cayenne

## L'État, l'Association Régionale des Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des jeunes en Guyane

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en Guyane, l'État, représenté par la Direction Générale de la Cohésion et des Populations de Guyane, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) Antilles-Guyane, AKTO, Prism'emploi Guyane, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) ont signé le 16 septembre 2025 un avenant à l'accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Guyane signé le 31 mai 2023.

### **Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire.**

Cet accord constitue la déclinaison en Guyane de l'accord-cadre national renouvelé le 4 février 2025 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion professionnelle.

Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. Initiée en 2014 puis reconduite en 2018, en 2021 et 2025, « Mission Jeunes » s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

## **Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

L'État, l'UNML et Prism'emploi, engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'avenant signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire et engage les signataires pour une durée de 3 ans.

Concrètement, il s'agit de :

- Mobiliser des missions d'intérim pour permettre aux jeunes d'accéder à des premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles ;
- Intensifier le développement de la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires via l'accès aux dispositifs d'alternance et de formation de la branche et de droit commun ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels, en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, ...) et les projets personnels à accompagner ;
- Favoriser la capitalisation des pratiques territoriales éprouvées.

## **CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN GUYANE**

- 28 agences d'emploi
- 2 130 salariés intérimaires en équivalent temps plein
- L'emploi intérimaire au premier semestre 2025 est en légère progression (+0,3%). (*Source : Dares*)
- Répartition des salariés intérimaires par grand secteur d'activité (moyenne au premier semestre 2025) : BTP (52,6%), commerce (17,4%), industrie (11,3%), services (10,2 %) et transports (8,5 %). (*Source : Dares*)

## **CHIFFRES CLES DES MISSIONS LOCALES EN GUYANE**

- 2 missions locales
- 21 points d'accueil des jeunes
- 9 093 jeunes accompagnés dont 2 700 en PACEA
- 3 520 jeunes reçus pour la première fois en 2024
- 91 Professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région
- 960 entrées en emploi – 1048 entrées en formation – 90 entrées en alternance – 110 services civiques
- 1 089 stages d'immersion en entreprises

### **Contacts presse :**

Lili GOSNET - [lili.gosnet@omnicomprgroup.com](mailto:lili.gosnet@omnicomprgroup.com) - 06 77 79 18 89

Valérie SEGUIN - [valerie.seguin@akto.fr](mailto:valerie.seguin@akto.fr) – 06 90 31 32 33

Joséphine DELVOLVE – [josephine.delvolve@fastt.org](mailto:josephine.delvolve@fastt.org) - 06 47 26 83 16

Justine ICARD – [justine.icard@fpett.fr](mailto:justine.icard@fpett.fr) – 07 89 08 02 59

Lee-ing YANG-TING - [l.yangting@arml-antilles-guyane.fr](mailto:l.yangting@arml-antilles-guyane.fr) – 06 96 83 74 44

Sylvie BERNOT - [sylvie.bernot@guyane.gouv.fr](mailto:sylvie.bernot@guyane.gouv.fr) – 05 94 21 41 01

### **À propos de la DGCOPOP Guyane**

La direction Générale de la cohésion et des populations est une entité administrative qui relève du préfet de Guyane.

Elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques :

- En matière d'économie, de développement des territoires, d'emploi, de travail, de cohésion sociale, et d'intégration des populations ;
- En faveur de l'accès à la culture pour tous, de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel, et du soutien à la création artistique,
- En faveur de l'accompagnement des jeunes, de la promotion de l'engagement citoyen et le développement des pratiques sportives

### **À propos de Prism'emploi**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - [LinkedIn Prism'emploi](#)

### **À propos d'AKTO**

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale.

A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain.

Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### **À propos de l'Association régionale des Missions Locales Antilles-Guyane**

L'Association des Missions Locales Antilles-Guyane assure les missions d'animation, d'accompagnement et de professionnalisation, en proximité des Missions Locales de Guyane, Guadeloupe, Saint-Martin et Martinique. Cette organisation en réseau avec une dimension interrégionale permet une meilleure représentation des enjeux des jeunes et des Missions Locales des Antilles-Guyane aussi bien, dans les discussions internes au sein du réseau, que vis-à-vis des interlocuteurs institutionnels. Depuis plus de quarante ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

### **À propos du FPETT**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emploi en recherche d'insertion dans la branche.

Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

### **À propos du FASTT**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. [www.fastt.org](http://www.fastt.org)